



ATTESTATION

Dommages causés par l'épisode de vent violent du 24 août 2026

Je soussigné, Éric PENSO, Maire de la commune de Clapiers (Hérault), atteste ce qui suit :

Le 24 août 2026, la commune de Clapiers a été touchée par un violent épisode orageux, le département de l'Hérault ayant été placé en vigilance orange « orages » par Météo-France.

Selon le certificat d'intempérie établi sur la base des valeurs enregistrées le 24 août 2026 par les capteurs de Météo France les plus proches, les rafales de vent relevées ce jour-là ont atteint 80 à 96 km/h, concomitant à un fort épisode pluvieux (28,8 mm en une heure). Sur cette base, les experts jugent très élevée la probabilité d'une rafale supérieure ou égale à 80 km/h sur la commune, une rafale localisée supérieure ou égale à 100 km/h ne pouvant être exclue.

J'atteste que plusieurs bâtiments communaux, de bonne construction, ont subi des dommages dans le cadre de cet épisode de vent violent.

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Clapiers, le 25 septembre 2026

Eric PENSO

Maire de Clapiers



MAIRIE DE CLAPIERS

5, Grand'Rue Marie Lacroix - 34830 CLAPIERS

☎ 04 67 55 90 00 - FAX : 04 67 55 90 01

MÉL. : mairie@ville-clapiers.com - SITE : www.ville-clapiers.fr